Indications complémentaires à titre indicatif

Sont représentés à titre indicatif et non exhaustif:

* Protection de la nature et des ressources naturelles

*Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*

* + « Art. 17 » « biotopes protégés » et « habitats d'espèces protégées »
    - Structures et surfaces soumises aux dispositions de l’article 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (biotopes et habitats d’espèces protégées).